
COMPTES DE LIQUIDATION

Comptes certifiés conformes par le liquidateur le 16/12/2024

88 FACTORY

Liasse fiscale 2024

Exercice comptable du 29/01/2024 au 16/12/2024

Document reçu par les services fiscaux le 12/03/2025 à 09:51

1. BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2024

cerfa

N° 15949 * 06

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 88 FACTORY - SIREN : 984053074															
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12								Néant ☐							
								Exercice N clos le 16/12/2024							
								Net							
								Brut		Amortissements, provisions					
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)								AA	0				0		
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement						AB	0		AC	0		0	
		Frais de développement						CX	0		CQ	0		0	
		Concessions, brevets et droits similaires						AF	0		AG	0		0	
		Fonds commercial (1)						AH	0		AI	0		0	
		autres immos incorporelles						AJ	0		AK	0		0	
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles						AL	0		AM	0		0	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains						AN	0		AO	0		0	
		Constructions						AP	0		AQ	0		0	
		Install. techniques, matériel et outillages industriels						AR	0		AS	0		0	
		Autres immos corporelles						AT	0		AU	0		0	
		Immos en cours						AV	0		AW	0		0	
		Avances et acomptes						AX	0		AY	0		0	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence						CS	0		CT	0		0	
		Autres participations						CU	0		CV	0		0	
		Créances rattachées à participations						BB	0		BC	0		0	
		Autres titres immobilisés						BD	0		BE	0		0	
		Prêts						BF	0		BG	0		0	
		Autres immobilisations financières						BH	0		BI	0		0	
	Total (II)								BJ	0		BK	0		0
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements						BL	0		BM	0		0	
		En cours de production de biens						BN	0		BO	0		0	
		En cours de production de services						BP	0		BQ	0		0	
		Produits intermédiaires et finis						BR	0		BS	0		0	
		Marchandises						BT	0		BU	0		0	
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes						BV	0		BW	0		0	
		Clients et comptes rattachés (3)						BX	0		BY	0		0	
		Autres créances (3)						BZ	0		CA	0		0	
		Capital souscrit appelé, non versé						CB	0		CC	0		0	
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres: 0)						CD	0		CE	0		0	
		Disponibilités						CF	643		CG	0		643	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)						CH	0		CI	0		0		
	Total (III)						CJ	643		CK	0		643		
	Frais d'émission d'emprunts à évaluer (IV)						CW	0				0			
	Primes de remboursement des obligations (V)						CM	0				0			
	Ecart de conversion actif (VI)						CN	0				0			
Total général (I à VI)								CO	643		1A	0		643	
(1) Droit au bail		0		(2) à moins d'un an		CP		0		(3) à + d'1 an		CR		0	
Clause de réserve de propriété - immob.		0		stocks		0		créances		0				0	

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise					88 FACTORY - SIREN : 984053074		Néant ☐			
							Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :				1 000)		DA	1 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...						DB	0		
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence			EK	0)		DC	0		
	Réserve légale (3)						DD	0		
	Réserves statutaires ou contractuelles						DE	0		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)			B1	0)		DF	0		
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)			EJ	0)		DG	0		
	Report à nouveau						DH	0		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)						DI	- 357		
	Subventions d'investissement						DJ	0		
	Provisions réglementées						DK	0		
	TOTAL (I)						DL	643		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs						DM	0		
	Avances conditionnées						DN	0		
	TOTAL (II)						DO	0		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques						DP	0		
	Provisions pour charges						DQ	0		
	TOTAL (III)						DR	0		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles						DS	0		
	Autres emprunts obligataires						DT	0		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)						DU	0		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)			EI	0)		DV	0		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						DW	0		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés						DX	0		
	Dettes fiscales et sociales						DY	0		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						DZ	0		
	Autres dettes						EA	0		
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)						EB	0		
TOTAL (IV)						EC	0			
Ecart de conversion passif						ED	0			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)						EE	643			
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital						1B	0	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)						1C	0
			- Écart de réévaluation libre						1D	0
			- Réserve de réévaluation (1976)						1E	0
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme						EF	0	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an						EG	0	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP						EH	0	

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 88 FACTORY - SIREN : 984053074										Néant ☐		
Exercice N												
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			FA	0	FB	0	FC	0			
	Production vendue - biens			FD	0	FE	0	FF	0			
	Production vendue - services			FG	0	FH	0	FI	0			
	Chiffre d'affaires nets			FJ	0	FK	0	FL	0			
	Production stockée							FM	0			
	Production immobilisée							FN	0			
	Subventions d'exploitation							FO	0			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)							FP	0			
	Autres produits (1) (11)							FQ	0			
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)							FR	0			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)							FS	0			
	Variation de stocks (marchandises)							FT	0			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)							FU	0			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)							FV	0			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)							FW	357			
	Impôts, taxes et versements assimilés							FX	0			
	Salaires et traitements							FY	0			
	Charges sociales (10)							FZ	0			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce)			HS	0	GA	0			
			- dotations aux provisions					GB	0			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions							GC	0		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions							GD	0		
	Autres charges (12)							GE	0			
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)							GF	357			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								GG	- 357			
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							GH	0			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							GI	0			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	0			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK	0			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	0			
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM	0			
	Différences positives de change							GN	0			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO	0			
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)							GP	0			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions							GQ	0			
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	0			
	Différences négatives de change							GS	0			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT	0			
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)							GU	0			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								GV	0			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)								GW	- 357			

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 88 FACTORY - SIREN : 984053074										Néant ☐	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA	0	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital								HB	0	
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC	0	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	0	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion								HE	0	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital								HF	0	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions								HG	0	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	0	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	0
Impôts sur les bénéfices (X)										HK	0
Total des produits (I + III + V + VII)										HL	0
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	357
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)										HN	- 357
RENOIS :											
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO	0
(2) Dont produits de locations immobilières										HY	0
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8)										IG	0
(3) Dont crédit-bail mobilier										HP	0
(3) Dont crédit-bail immobilier										HQ	0
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8)										1H	0
(5) Dont produits concernant les entreprises liées										1J	0
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées										1K	0
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)										HX	0
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC	0	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD	0	
(9) Dont transferts de charges										A1	0
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5	0	A2	0
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences										A3	0
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences										A4	0
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles											
facultatIVES				A6	0	obligatoires		A9	0		
dont cotisations facultatives Madelin		A7	0	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				A8	0		
(7) Détail produits et charges exceptionnels								Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Charges antérieures		Produits antérieurs	

5. IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>88 FACTORY</u>										Néant ☒								
CADRE A - IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations						
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains										KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre							dont composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui							dont composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions							dont composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							dont composants	M3		KS		KT		KU			
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								KV		KW		KX				
		Matériel de transport								KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB		LC		LD				
		Emballages récupérables et divers								LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours										LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes										LK		LL		LM			
	TOTAL III										LN		LO		LP			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M		8T			
	Autres participations										8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés										1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières										1T		1U		1V			
	TOTAL IV										LQ		LR		LS			
Total général (I + II + III + IV)											ØG		ØH		ØJ			
CADRE B - IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence				
										Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains										IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre								IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui								IR		MD		ME		MF		
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions								IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT		MJ		MK		ML	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport								IV		MP		MQ		MR		
		Matériel bureau et informatique, mobilier								IW		MS		MT		MU		
		Emballages récupérables et divers								IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours										MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes										NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III										IY		NG		NH		NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations										IO		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés										I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV										I3		NJ		NK		2H	
Total général (I + II + III + IV)											I4		ØK		ØL		ØM	

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de **leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 88 FACTORY						Néant ☒	
Exercice N clos le 16/12/2024							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 – col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

6. AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : 88 FACTORY												Néant ☒				
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)																
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement								CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial								RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles								PE		PF		PG		PH		
TOTAL I								RK		RM		RN		RO		
Terrains								PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre							PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui							PR		PS		PT		PU		
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions							PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels								PZ		QA		QB		QC		
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers							QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport							QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier							QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers							QP		QR		QS		QT		
TOTAL II								QU		QV		QW		QX		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)								ØN		ØP		ØQ		ØR		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6				
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre		Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Installations gales., agencts. et aménag.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW				TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)		NY		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)		NZ				
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES																
								Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunts à étaler												Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations												SP		SR		

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 88 FACTORY								Néant ☒		
NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
			1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		5		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF				
		- financières		UG		UH				
		- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI									1O	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 88 FACTORY										Néant ☒	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN	
						1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN	
		Prêts (1) (2)				UP		UR		US	
		Autres immobilisations financières				UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA					
		Autres créances clients				UX					
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	)	Z1				
		Personnel et comptes rattachés				UY					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN					
		Divers				VP					
		Groupe et associés (2)				VC					
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR					
		Charges constatées d'avance				VS					
TOTAUX						VT		VU		VV	
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut	À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
					1	2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y								
Autres emprunts obligataires (1)			7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			à 1 an maximum à l'origine	VG							
			à plus d'1 an à l'origine	VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A								
Fournisseurs et comptes rattachés			8B								
Personnel et comptes rattachés			8C								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D								
État et autres collectivités publiques			Impôts sur les bénéfices	8E							
			Taxe sur la valeur ajoutée	VW							
			Obligations cautionnées	VX							
			Autres impôts, taxes et assimilées	VQ							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J								
Groupe et associés (2)			VI								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie			ZZ								
Produits constatés d'avance			8L								
TOTAUX				VY		VZ					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 88 FACTORY				Formulaire déposé au titre de l'IR				ET		Néant ☐		
I. RÉINTÉGRATIONS										Exercice N clos le 16/12/2024		
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WA		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									WB		
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB	)			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles			XX	XW			
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI									XY		
	Impôt sur les sociétés									I7		
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI			L7	K7		
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)					I8		
					- imposées au taux de 0%					ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs				- Plus-values nettes à court terme					WN		
					- Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires			SU	Zones d'entreprises			SW	WQ		
Quote part de 12% des plus-values à taux zéro										M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
TOTAL I										WR		
II - DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
										WS		
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.										WT		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc.										WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV		
					- imposées au taux de 0 %					WH		
					- imposées au taux de 19 %					WP		
					- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure					WW		
					- imputées sur les déficits antérieurs					XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19%									I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée									WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:				(	Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation			2A	)		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									ZX			
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer									ZY		
	Majoration d'amortissement									XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5	XF	
		ZFU – TE (art. 44 octies A)		ØV	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA		
		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)		PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH			)	XG	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC					
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD					
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI					
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2		
TOTAL II										XH		
III - RÉSULTAT FISCAL										357		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.				Bénéfice (I - II)				XI				
				Déficit (II-I)					XJ			
									357			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)								ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)									XL			
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)								XN	XO			
									357			

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 88 FACTORY				Néant ☒	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	0
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges			8X		8Y
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation			9D		9E
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer			9K		9L
Totaux (Cadre III)			YN		YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1				

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 88 FACTORY										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	0			
					- Autres réserves	ZD	0				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	0		Dividendes	ZE	0				
	Prélèvements sur les réserves	ØE	0		Autres répartitions	ZF					
	Total I	ØF			Report à nouveau	ZG	0				
Total II								ZH			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7	)	YQ			
	Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance								YT	
		Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	)	XQ		
		Personnel extérieur à l'entreprise								YU	
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	
		Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV	
		Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	)	ST	357	
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052							ZJ	357	
	IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE								YW	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS	)	9Z		
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052							YX		
TVA	Montant de la TVA collectée								YY	0	
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	0	
DIVERS	Montant brut des salaires								ØZ	0	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition								ØS		
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société								ZK		
	Numéro de centre de gestion agréé	XP		Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI			ZR	Non			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre	JA		Plus values à 15%	JK		Plus values à 0%	JL			
				Plus values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus values à 15%	JN		Plus values à 0%	JO			
				Plus values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale			JH			N° SIRET société mère	JJ			

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 88 FACTORY					Néant ☒		
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés			Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1			2	3	4	5	6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
8		9	10			11	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL							
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>88 FACTORY</u>				Néant ☒		
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)						
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVL de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %	
1		2		3	4	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

15. RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 88 FACTORY				Néant ☒			
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve				Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4			5	

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 88 FACTORY				Néant ☒	
Exercice ouvert le: 29/01/2024 et clos le: 16/12/2024			Données en nombre de mois : 12		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectifs moyens du personnel :				YP	
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
Total 1				OX	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
Total 2				OM	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Achats				ON	
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante				OY	
Total 3				OJ	
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée			Total 1 + Total 2 - Total 3		OG
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono-etablissement au sens de la CVAE				EV	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	
Effectifs au sens de la CVAE				EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence			GY - GZ	du	au
Date de cessation				HR	

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 88 FACTORY - SIREN : 984053074				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	1 000
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridiqueSASDénominationLA RESERVE PRODUCTIONS

N° SIREN (si société établie en France)824960793% de détention50Nb de parts ou actions500

Adresse :
3 B RUE DE VAUGIRARD
75006 PARIS
FRANCE

Forme juridiqueSASDénominationAJYL FRANCHISE

N° SIREN (si société établie en France)948652797% de détention50Nb de parts ou actions500

Adresse :
4 Avenue Gaston Roux
13350 Charleval
FRANCE

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

TitreNom complet

Nom marital% de détentionNb de parts ou actions

Naissance : DateN° DépartementCommunePays

Adresse :

TitreNom complet

Nom marital% de détentionNb de parts ou actions

Naissance : DateN° DépartementCommunePays

Adresse :

18.

DGFIP N° 2059-G-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

[illegible]

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2024)



N° 15252*10
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 29/01/2024 au 16/12/2024 ou Année : 2024	
Dénomination de l'entreprise : 88 FACTORY	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 984053074	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD		
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD		
Autres créances non reportable et non restituables		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD		
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD		
	dont montant préfinancé	
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)		

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2024



N° 11084*25
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	29/01/2024	et clos le	16/12/2024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
88 FACTORY - SIREN : 984053074			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
4 AVENUE GASTON ROUX 13350 CHARLEVAL FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case			☐
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit		357
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15% ☐		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%				
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quindecies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i> ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A ☐		Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i> ☐	
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 <i>septies</i> ☐		Zone franche d'activité art.44 <i>quaterdecies</i> ☐		Autres dispositifs ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i> ☐		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A ☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i> ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i> ☐		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i> ☐	
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case) ☐					
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F	CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4				
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinques C-I-1), cocher la case ci-contre :					☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-I-2), cocher la case ci-contre :					☐
3 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		PENNYLANE
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Viseur conventionné ☐
Comptable : ☐ Salarié ?					
LS COMPTA - COMPTES DE LIQUI 50 RUE D HAUTEVILLE 75010 PARIS FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case :		☒		
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions:				payées par la société elle-même		a				
				payées par un établissement chargé du service des titres		b				
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c				
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d				
Montant des autres distributions:						e				
						f				
						g				
						h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j				
Montant des revenus répartis						Total (a à h)				
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS										
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées			
							à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	
							Indemnités forfaitaires		Remboursements	
K DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)								
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages								
		MVLT imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %		
		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice								
		MVLT réalisée au cours de l'exercice								
		MVLT restant à reporter								
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS										
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus délivrés										